

L'implication parentale en contexte de protection de la jeunesse : qu'en pensent les intervenants?

par

Martin Villeneuve, M.S.S., enseignant
Techniques d'éducation spécialisée
Cégep de Jonquière
Courriel : martin.villeneuve@cjonquiere.qc.ca

Danielle Maltais, Ph. D, professeure
Unité d'enseignement en travail social
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi

Eve Pouliot, Ph. D (cand.), professeure
Unité d'enseignement en travail social
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi

Recension d'écrits sur l'implication des parents. Résultats d'une étude qualitative de type exploratoire auprès d'intervenants du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean permettant de comprendre leur point de vue sur l'implication parentale en contexte de protection de la jeunesse.

Literature review on the parents' involvement. Results of a qualitative exploratory study with the youth centers' social workers, aiming to better understand their view on the parents' involvement while working with them in children's protection context.

Être en relation d'aide avec des jeunes (de leur naissance à 18 ans) et leur famille en contexte d'autorité, comme doivent le faire les intervenants œuvrant dans les différents centres jeunesse (CJ) du Québec, demande d'innover constamment sur le plan des techniques d'intervention (Mercier, 1991). En effet, les intervenants sociaux et les éducateurs spécialisés qui travaillent dans ce type d'organisation

douivent constamment trouver de nouvelles façons d'exercer leur métier afin d'offrir de meilleurs services aux jeunes et à leur famille. Parmi celles-ci, de nombreux auteurs constatent que l'implication des parents dans l'intervention est devenue une stratégie privilégiée par de plus en plus de praticiens (Gendreau, 1995; Lakin, Brambila et Sigda, 2004; Saint-Jacques, Beaudoin, Drapeau et Lessard, 2000). Par contre, en raison de certaines problématiques parentales, comme des comportements menaçants, des dépendances aux drogues ou des problèmes de santé mentale, l'implication de certains parents représente un défi de taille dans l'intervention en contexte de protection de la jeunesse (Fangeras, Laguerre, Moisan et Tremblay, 2002).

Dans un tel contexte, deux questions centrales demeurent : 1) dans quels contextes l'implication des parents peut-elle être mise à profit? 2) est-ce toujours possible d'impliquer les parents dans les interventions réalisées en protection de la jeunesse? Sachant que la nouvelle *Loi de la protection de la jeunesse* fait explicitement référence à l'importance liée à la participation des parents dans l'intervention en centre jeunesse, il devient essentiel de se documenter sur le sujet. Plus précisément, cette loi considère que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et que toute intervention doit mettre en place, lorsque cela est approprié, les moyens pour permettre aux enfants et aux parents de contribuer aux décisions qui les concernent. De plus, dans les modifications récentes apportées à cette loi, entrées en vigueur le 9 juillet 2007, il est également réaffirmé que la participation de la communauté et des parents doit être favorisée et que ces derniers doivent contribuer activement à l'application des mesures pour mettre fin à la situation de compromission. L'implication des parents n'est donc pas uniquement une intervention privilégiée par les intervenants, mais bien un principe d'intervention préconisé par la loi et les centres jeunesse.

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
Numéro 136 (2012.1) : 80-89.

Mais comment les intervenants en centre jeunesse perçoivent-ils l'implication parentale? Quels sont les facteurs qui, selon eux, sont favorables ou défavorables à cette implication? Quel est leur point de vue sur les impacts de celle-ci et quelles sont leurs recommandations pour maximiser la participation des parents dans le processus d'intervention? Voilà plusieurs questions auxquelles nous avons tenté de répondre en réalisant une étude qualitative auprès d'intervenants travaillant au Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CJSLSJ). S'inscrivant dans une démarche de maîtrise en travail social, l'article suivant situe brièvement l'implication parentale en contexte de protection de la jeunesse et présente ensuite une recension des différentes définitions associées à ce concept dans les écrits scientifiques. Après avoir décrit les principaux aspects méthodologiques associés à la démarche de recherche, nous présenterons les résultats obtenus en ce qui concerne le point de vue des intervenants interrogés sur les définitions de l'implication parentale. Nous exposerons également les attentes des praticiens envers les parents. Ces résultats seront discutés à la lumière des autres travaux de recherche réalisés sur l'implication parentale.

Les enjeux liés à l'implication parentale

De nos jours, l'intervention auprès des familles en difficulté est passée d'une pratique sociale « paternaliste » à une pratique misant davantage sur les ressources et les capacités des clients à « contrôler » leur situation (Cormier, 1995; Pouliot, Turcotte et Monette, 2009; Saint-Jacques et al., 2000). Selon Saint-Jacques et al. (2000), les lignes directrices voulant que les intervenants se substituent aux parents, considérés pendant longtemps comme étant inaptes à jouer leur rôle, se sont considérablement modifiées afin que ces derniers demeurent, avec les enfants, les premiers responsables de l'intervention planifiée. Par conséquent, pour Gendreau (1995), les intervenants d'aujourd'hui considèrent beaucoup moins les problèmes de l'enfant comme étant uniquement le fruit de carences parentales. Cette philosophie d'intervention fait en sorte que plutôt que de se substituer aux parents, les intervenants les invitent de plus en plus à devenir partenaires de l'intervention (Ausloos, 2001; Berlioz, 1999; Cormier,

1995; Gendreau, 1995; Lakin, Brambila et Sigda, 2004; Odesse, Vachon et Simard, 1991; Saint-Jacques et al., 2000). Toutefois, les intervenants qui doivent appliquer cette philosophie rencontrent des obstacles.

De fait, bien que l'implication soit de plus en plus valorisée dans les interventions destinées aux familles qui vivent des situations difficiles, il demeure ardu, dans certaines circonstances, de travailler en collaboration avec les parents dans un contexte de protection de la jeunesse (Fangeras et al., 2002; Mercier, 1991; Saint-Jacques et al., 2000). Le contexte d'autorité dans lequel certains intervenants doivent travailler est parfois perçu comme une source majeure de ces difficultés (Mercier, 1991; Saint-Jacques et al., 2000). Rappelons que les situations où le client (souvent les parents) est celui qui sollicite l'aide sont plutôt rares en protection de la jeunesse (Mercier, 1991). Les interventions font suite à un signalement extérieur qui dénonce les comportements des parents. Les intervenants doivent, dans certains cas, instaurer des mesures pour mettre fin à la situation de compromission des enfants, et ce, sans l'approbation des parents. Ces derniers peuvent s'opposer à ce que des intervenants viennent s'immiscer dans leur vie privée et ils peuvent également refuser de reconnaître les compétences de ceux-ci (Mercier, 1991). Gendreau (1995) souligne également que les parents appelés à collaborer avec les intervenants des centres jeunesse peuvent se sentir incompétents, désespérés et coupables de ce qui arrive à leur enfant. Dans un tel contexte, cet auteur affirme qu'il peut être ardu, pour ceux-ci, de reconnaître le côté positif d'être un parent, car la situation vécue est trop difficile. Ce contexte d'intervention, où les parents vivent de fortes charges émotoives et où ils ne sont pas toujours réceptifs à l'aide apportée, place les intervenants qui œuvrent en CJ dans des situations où leur intégrité psychologique ou physique peut être menacée (Mercier, 1991). Les intervenants doivent être en mesure de concilier les deux mandats qui leur sont attribués, soit le rôle d'aider et le rôle d'autorité.

Bien que de telles difficultés se rencontrent assez fréquemment dans l'intervention en centre jeunesse, la collaboration entre les parents et les intervenants constitue, pour

plusieurs chercheurs et cliniciens, un moyen efficace d'offrir de meilleurs services aux jeunes et à leur famille, que ce soit lors d'un placement en centre de réadaptation ou lors d'une intervention dans le milieu naturel des jeunes (Belpaire, 1993; Gendreau, 1993; Odesse et al., 1991; Saint-Jacques et al., 2000). En fait, certaines études soulignent qu'une collaboration étroite avec les parents, lors du placement de leurs enfants, permet d'obtenir des changements positifs pouvant se maintenir plus longtemps après le retour des enfants dans leur milieu naturel (Beaudoin, Mireault, Champagne et Paquet, 1998; Saint-Jacques et al., 2000). La collaboration avec les parents permet aussi de régler les situations à plus long terme en rétablissant le lien parent-enfant, en revalorisant le parent dans son rôle et en diminuant ses résistances concernant l'intervention (Saint-Jacques et al., 2000). Ce partenariat est essentiel, selon Saint-Jacques et al. (2000), si l'on veut maximiser les chances que ces parents jouent pleinement leur rôle auprès de leur enfant. Dans une telle perspective, il faut considérer les parents comme des partenaires à l'intervention, voire les experts de leur situation, et ce, qu'il s'agisse d'une intervention dans le cadre d'un centre de réadaptation ou d'une intervention dans le milieu naturel du jeune (Ausloos, 2001; Berlioz, 1999; Odesse et al., 1991; Saint-Jacques et al., 2000).

Définitions et caractéristiques de l'implication des parents

Au-delà des écrits qui soulignent l'importance de l'implication parentale dans l'intervention, peu d'auteurs définissent clairement ce qu'est un parent impliqué et quelles sont ses caractéristiques. La recension des écrits que nous avons réalisée a permis de repérer deux définitions principales de l'implication parentale. D'une part, pour Blumenthal et Weinberg (1984), l'implication parentale signifie « l'inclusion ou la participation active du père ou de la mère dans les activités, tâches, services et les prises de décision tout au long de l'intervention en protection de la jeunesse » (traduit et adapté par Saint-Jacques et al., 2000 : 81). D'autre part, elle est également définie comme « une pratique et une procédure pour encourager significativement les membres de la famille à participer à l'intervention » (Hanson, 1992 : 274).

Bien que peu d'auteurs définissent clairement l'implication parentale, plusieurs écrits permettent toutefois de préciser les caractéristiques qui y sont généralement associées. Ainsi, pour Odessa et al. (1991) et Saint-Jacques et al. (2000), la participation des parents en centre de réadaptation ou en milieu naturel peut se manifester de plusieurs façons. En fait, les parents peuvent s'impliquer auprès de leur enfant en participant à des groupes d'éducation, à des groupes de soutien, aux activités des centres de réadaptation ou à la thérapie familiale. Pour Odessa et al. (1991), dont la recherche consistait à analyser dix programmes d'intervention auprès de jeunes hébergés en centre de réadaptation et auprès des membres de leur famille, il peut s'agir également de visites des parents au centre et de sorties des jeunes dans leur milieu naturel. Les contacts téléphoniques entre les parents et les intervenants, la participation des parents aux activités spéciales des centres et la possibilité qu'ils puissent observer les intervenants travailler avec leur enfant ou se mettre eux-mêmes en action devant les intervenants sont aussi d'autres exemples d'implication parentale (Odessa et al., 1991). Le partage ininterrompu d'informations entre les parents et les intervenants, ainsi que les discussions sur les moyens d'intervenir et les décisions à privilégier sont également des façons d'impliquer les parents auprès de leurs enfants (Beaupré et Tremblay, 1992; Odessa et al., 1991; Saint-Jacques et al., 2000).

Selon Saint-Jacques et al. (2000), la perception que les intervenants ont de l'implication parentale varie en fonction du mandat qu'ils exercent. De fait, pour les intervenants œuvrant en services de réadaptation, l'implication des parents s'effectue lors de l'intervention directe auprès de l'enfant, tandis que pour les intervenants dont le mandat est de nature psychosociale, notamment ceux qui travaillent à l'application des programmes d'intervention pour protéger les enfants, l'implication s'effectue durant tout le processus d'intervention. La conception de l'implication parentale est donc susceptible d'être différente d'un intervenant à l'autre.

Méthodologie

Afin de recueillir le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs du CJSLSJ sur l'implication parentale, divers objectifs ont été poursuivis dans cette étude. Le présent article s'intéresse toutefois plus particulièrement à documenter les définitions de l'implication parentale fournies par les intervenants, de même qu'à préciser les attentes de ces derniers envers les parents dans les interventions réalisées en centre jeunesse. Pour répondre à ces deux objectifs, une stratégie de recherche qualitative de type exploratoire a été privilégiée. Les intervenants sociaux et les éducateurs qui ont été sollicités pour cette étude travaillaient tous, au moment de la collecte des données, au CJSLSJ, plus précisément au Saguenay, soit aux bureaux de Chicoutimi, de Jonquière et de La Baie. Aucun répondant ne représentait le secteur du Lac-Saint-Jean, soit les bureaux d'Alma, de Roberval et de Dolbeau. Sur un total de 16 répondants ayant accepté de participer à cette étude, huit étaient des intervenants sociaux travaillant à l'application des programmes. Leur principal mandat était d'offrir de l'aide et du soutien aux jeunes et à leur famille en réalisant leur suivi psychosocial en vue de s'assurer que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont plus compromis (Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord, 2012). Huit autres étaient des éducateurs spécialisés affectés au service de réadaptation externe. Le mandat principal de ces derniers était d'assurer l'éducation et la rééducation des usagers en milieu externe en vue de la réadaptation de ceux-ci (CJSLSJ, 2011). Offrir de l'aide éducative aux parents pour les soutenir dans leur rôle parental est d'ailleurs l'un des moyens utilisés par les éducateurs spécialisés. Tous les intervenants sociaux avaient une formation universitaire, soit un baccalauréat en travail social, alors que les huit éducateurs spécialisés avaient un diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée.

Même si la présente étude a permis de recueillir des données qui sont pertinentes à l'intervention auprès des familles, il n'en demeure pas moins que la taille réduite de l'échantillon est une limite qu'il importe de souligner. Toutefois, comme l'objectif de la recherche n'était pas de généraliser les résultats, mais

bien de comprendre plus en profondeur la perception qu'ont les intervenants du CJSLSJ de l'implication parentale, la taille de l'échantillon est, selon nous, satisfaisante. Pour Frish (1999), un échantillon de huit à dix répondants est suffisant pour répondre aux objectifs d'une recherche qualitative.

La technique d'échantillonnage non probabiliste de volontaires a donc été utilisée pour cette recherche (Mayer, Ouellet, Saint-Jacques, Turcotte, et al., 2000). Pour obtenir un nombre suffisant de volontaires, le projet de recherche et ses modalités ont été explicités aux intervenants lors de différentes rencontres d'équipe. À la fin de chaque rencontre, une lettre résumant le déroulement de la recherche et un formulaire de disponibilité à participer à l'étude ont été remis à tous les intervenants présents. Dans le cas des intervenants absents au moment de la rencontre, les deux documents ont été déposés dans leur casier personnel et ils ont été, par la suite, contactés par téléphone afin de vérifier leur intérêt à participer à la recherche. Les huit premiers intervenants sociaux et les huit premiers éducateurs qui ont manifesté leur intérêt à participer à l'étude ont été inclus dans l'échantillon.

L'entrevue semi-dirigée a été l'outil de collecte de données privilégié pour cette recherche. Un guide d'entrevue a été développé pour cette étude afin de répondre aux objectifs de la recherche. De plus, une fiche signalétique a été utilisée pour recueillir les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants. Des renseignements furent alors recueillis sur le genre, l'âge, la scolarité, la formation générale, le titre d'emploi et le nombre d'années d'expérience au centre jeunesse, et ce, pour chacun des intervenants ayant participé à l'étude. Les entrevues individuelles se sont déroulées au cours du printemps 2007 et ont duré, en moyenne, 90 minutes.

L'analyse de contenu qualitative par thèmes (analyse thématique) a été le type d'analyse choisi pour la recherche (Mucchielli et Paillé, 2003). Pour effectuer cette analyse, chaque entrevue a été enregistrée sur une cassette audio pour être ensuite transcrrite sous forme de compte rendu intégral. Après avoir déterminé certains indicateurs ou certaines catégories

pour l'analyse des données, nous avons effectué le codage des entrevues à l'aide du logiciel N'Vivo.

Résultats

Les résultats présentés dans cette section sont organisés selon trois thèmes principaux: 1) les définitions du concept d'implication parentale données par les répondants; 2) les mots-clés qui représentent, selon ces derniers, cette implication; ainsi que 3) les attentes des répondants envers les parents lors des interventions menées en centre jeunesse.

Le concept de l'implication parentale selon les répondants

Lorsqu'il s'agit de définir l'implication parentale, la plupart des répondants, qu'ils soient intervenants sociaux ou éducateurs ($n = 13$), font référence à des attitudes et à des comportements qu'adoptent ou devraient adopter les parents. Plus précisément, ils parlent d'une volonté des parents d'amorcer un processus de changement individuel. Les répondants mentionnent aussi l'importance d'une réappropriation de leurs responsabilités parentales en s'impliquant dans les décisions, en assistant aux rencontres avec les professionnels et en donnant leurs opinions pour répondre aux besoins de leurs enfants. La citation suivante illustre ce point de vue très répandu chez les répondants.

« Pour moi, l'implication parentale, c'est des parents qui s'investissent dans le bien-être de leur enfant. Donc, des parents qui prennent les moyens pour que leur enfant soit heureux. Et s'il y a une situation problématique, ils prennent tous les moyens nécessaires pour que la situation change. Que ce soit aller chez le médecin ou venir me rencontrer. Avant tout, l'implication parentale c'est de prendre conscience que ton enfant ne va pas bien et qu'il y a des choses qui doivent changer. Ça c'est le premier pas. Et après ça, bien, d'embarquer dans le processus de changement. »

Parallèlement à la nécessité d'amorcer un processus de changement visant le bien-être des enfants, certains répondants ($n = 6$) insistent également sur les attitudes que les parents doivent adopter envers les intervenants afin d'être perçus par eux comme étant des parents qui s'impliquent. Ces attitudes font surtout référence à la transparence et à l'ouverture

des parents. La transparence des parents se traduit notamment par leur honnêteté en ce qui concerne leur réelle situation familiale. Pour sa part, l'ouverture des parents fait particulièrement référence à leur capacité d'accepter de recevoir les intervenants dans leur milieu familial et d'accepter de modifier certains comportements ou attitudes envers leurs enfants. Les deux citations qui suivent illustrent ces perceptions des attitudes parentales.

« C'est sûr que ça prend une certaine transparence et que les parents me donnent l'heure juste sur ce qui se passe avec les jeunes et au niveau de la dynamique familiale. »

« L'implication bien, c'est de nous recevoir. D'accepter de nous recevoir dans leur maison. D'accepter qu'on va intervenir avec eux autres. D'accepter que... c'est ça, on va peut-être leur demander de changer des affaires. »

L'implication parentale est aussi associée, pour certains répondants ($n = 2$), à la présence du parent aux rencontres planifiées avec l'intervenant. À cet égard, la présence physique est évidemment requise, mais un répondant va plus loin dans son discours en affirmant que l'implication parentale passe par une participation active des parents lors des rencontres. L'extrait suivant illustre cette nuance.

« Des gens qui viennent à toutes les rencontres mais qui ne disent rien, qui ne font rien, qui ne sont là que pour s'obstiner, bien ils collaborent pas en fin de compte. »

Enfin, sans nécessairement en donner une définition claire, certains répondants ($n = 5$) soulignent que l'implication parentale est le point central de l'intervention en centre jeunesse. Pour eux, la place des parents dans l'intervention est fondamentale, parce qu'ils sont les experts de la situation ou parce qu'ils demeurent importants pour les enfants. La prochaine citation illustre les propos des répondants concernant l'importance accordée à l'implication parentale.

« Bien, c'est sûr que pour moi c'est primordial. Si je n'ai pas la collaboration des parents, comme je te disais entre autres avec les petits, je ne travaille pas! À prime abord là, le premier point pour moi, pour mon travail, c'est d'avoir une collaboration des parents. »

Certains autres intervenants considèrent qu'il faut adapter les modalités d'implication selon les différentes situations rencontrées,

notamment en fonction du rythme des parents, de leurs capacités et, enfin, de la problématique vécue par la famille, comme l'extrait suivant l'illustre.

« Donc l'implication c'est en fonction de ce que les parents aussi peuvent donner. C'est en fonction des problématiques et de l'enfant qu'ils ont. »

Enfin, l'un des participants considère qu'impliquer les parents demeure une responsabilité partagée entre les intervenants et les parents.

« L'implication parentale, c'est une responsabilité. Je dirais une responsabilité des parents, une responsabilité de l'intervenant. Je mettrais parent, intervenant. »

Principaux mots-clés caractérisant l'implication parentale

Afin de préciser les définitions de l'implication parentale données par les répondants, ces derniers ont été invités à participer à un exercice d'association libre, sans aucune suggestion de mots formulée par les chercheurs, en nommant quatre mots-clés qui leur venaient spontanément à l'esprit concernant l'expression « implication parentale ». Des catégories de mots-clés ont ainsi émergé du discours des répondants. D'une part, huit mots-clés étaient liés aux comportements auxquels les répondants s'attendaient de la part d'un parent impliqué. Dans cette rubrique, les mots-clés qui ont été cités au moins deux fois ont été « collaboration », « responsabilité », « investissement », « participation », « action », « croissance des parents » et « réponse adéquate ». À lui seul, le mot collaboration a été nommé par cinq répondants différents, tout comme le mot responsabilité. Par ailleurs, neuf mots-clés évoqués par les répondants étaient plutôt associés à l'attitude des parents jugés impliqués et englobaient des expressions comme « vouloir » et « présence » ($n = 4$). Enfin, une dernière catégorie regroupant quatre mots-clés concernait l'importance accordée à l'implication parentale par les répondants. Les intervenants qualifiaient alors l'implication des parents d'« importante », de « besoin », de « nécessaire » et de « primordiale ».

Attentes des répondants au sujet des parents

L'analyse des entrevues réalisées auprès des répondants a révélé que ceux-ci s'attendaient

à des comportements ou des attitudes spécifiques des parents lorsque ceux-ci s'impliquent dans l'intervention. D'une part, en ce qui concerne les comportements, certains ($n = 8$) s'attendaient à ce que les parents collaborent avec les intervenants. D'autres ($n = 6$) mentionnaient l'importance que les parents mettent en pratique les moyens proposés pour mettre fin à la situation de compromission, alors que cinq autres répondants affirmaient s'attendre à ce que les parents soient présents lors de l'intervention, notamment en étant présents auprès de leurs enfants et en se présentant au rendez-vous avec les différents intervenants. Quatre répondants ont nommé la nécessité pour les parents de se réapproprier leurs responsabilités parentales. Participer aux rencontres et aux décisions prises a également été soulevé par différents répondants ($n = 4$).

D'autre part, les intervenants ont également mis en relief leurs attentes en ce qui concerne les attitudes des parents lorsque ceux-ci s'impliquent dans l'intervention. À cet égard, plusieurs répondants ($n = 7$) ont mentionné que les parents doivent faire preuve de transparence et d'honnêteté dans leurs relations avec les intervenants, alors que certains ($n = 3$) mentionnent l'importance que les parents reconnaissent la problématique qu'ils vivent, notamment en admettant que leur situation exige une intervention de la protection de la jeunesse. Pour leur part, deux répondants ont dit s'attendre à ce que les parents fassent preuve d'ouverture à remettre en question leur situation. Le tableau suivant (page 86) illustre les propos des répondants sur leurs attentes envers les comportements et les attitudes des parents.

Discussion

Les auteurs qui se sont intéressés à l'implication parentale proposent peu de définitions de ce concept et présentent surtout les caractéristiques et les comportements des parents qui favorisent ou font obstacle à son émergence (Beaudoin et al., 1998; Beaupré et Tremblay, 1992; Odesse et al., 1991). À l'instar des écrits sur la question, la présente recherche révèle la difficulté des intervenants sociaux et des éducateurs rencontrés à définir clairement ce qu'est l'implication parentale. En effet, plutôt que de donner une définition claire et précise de

Tableau 1 : Illustrations des attentes des intervenants en ce qui concerne les comportements et les attitudes des parents dans l'intervention

Attentes concernant les comportements des parents	
Attentes énoncées	Illustrations
Collaboration avec les intervenants (n = 8)	« Qu'ils acceptent de faire de quoi avec moi. Qu'ils acceptent de travailler avec moi. »
Mise en pratique des moyens proposés (n = 6)	« Mes attentes c'est que les parents participent et qu'ils me disent leurs besoins. Je m'attends aussi à ce que si on trouve des solutions ensemble, bien qu'ils les appliquent après. »
Présence dans l'intervention (n = 5)	Ça c'est clair, il faut qu'ils s'impliquent et il faut qu'ils soient là. »
Prise des responsabilités parentales (n = 4)	« Qu'ils reprennent du pouvoir sur eux autres pour pouvoir justement éléver leur enfant comme il faut, pour qu'on ne soit plus là et qu'il n'y ait plus de problèmes de compromission. »
Participation aux rencontres et aux décisions prises (n = 4)	Ma deuxième ça serait que le parent il participe dans le fond, et d'accord ou non, aux décisions qui sont prises. »

Attentes concernant les attitudes des parents	
Transparence et honnêteté (n = 7)	« Mes attentes c'est comme je te parlais, c'est qu'on ait quand même une relation, pas nécessairement d'ami/ami, mais de collaborateurs, qu'ils [les parents] me donnent l'heure juste avec le jeune et qu'ils me transmettent les informations importantes. Qu'il n'y ait pas nécessairement de filtrage de l'information parce qu'ils la gardent ou qu'ils la donnent au compte-gouttes. »
Reconnaissance de la problématique vécue (n = 3)	« Puis s'ils ne sont pas capables parce qu'ils n'ont pas les compétences pour ou qu'ils ont trop de difficultés personnelles ou quoique ce soit, bien c'est qu'ils l'acceptent. »
Ouverture (n = 2)	« Une remise en question. Et minimum qu'il y ait un début de réflexion qui puisse se faire. »

l'implication parentale, la quasi-totalité des répondants a fait référence à des attitudes et à des comportements que doivent adopter les parents pour être qualifiés d'impliqués, notamment en ce qui concerne la réappropriation de leurs responsabilités parentales, la collaboration avec les intervenants et la mise en pratique des moyens d'intervention proposés par ces derniers. À cet égard, le discours des répondants de la présente étude correspond aux résultats obtenus dans l'étude de Saint-Jacques et al. (2000), qui portait également sur la description d'un parent impliqué avec des intervenants œuvrant en centre jeunesse.

À la lumière des résultats de cette étude, il est aussi possible de constater que plusieurs comportements ou attitudes cités par les répondants pour définir un parent impliqué, notamment l'ouverture, l'honnêteté, la

transparence et la reconnaissance de la problématique, ont aussi été nommés comme des attentes qu'ils avaient envers les parents dans l'intervention. La façon dont les intervenants interrogés définissent l'implication parentale semble correspondre à leurs propres attentes en tant qu'intervenants envers les comportements et les attitudes que devraient adopter les parents qui sont prêts à collaborer avec les praticiens des centres jeunesse. Dans un tel contexte, le parent qualifié d'impliqué est celui qui répond aux attentes des intervenants tout au long du processus d'intervention, c'est-à-dire un parent ouvert, honnête et qui accepte l'aide offerte. La définition du parent impliqué est essentiellement centrée sur ses comportements et ses attitudes dans la relation d'aide et ne tient pas compte des systèmes environnants (famille, école, soutien, etc.) pouvant l'influencer.

Ce constat fait écho aux propos de Turcotte, Saint-Jacques et Pouliot (2005) qui soulignent que les intervenants connaissent surtout les forces des parents relatives à leur capacité d'être un « bon client », notamment en ce qui concerne l'habileté à demander de l'aide et à utiliser celle qui leur est offerte ainsi que la capacité à prendre des responsabilités. Ces auteurs soulignent aussi que l'évaluation des forces et des faiblesses des parents, notamment en ce qui concerne leur implication, semble souvent être effectuée en dehors de l'environnement familial et du contexte de vie des familles.

Ce constat, soit le fait que les attentes des intervenants envers les parents impliqués renvoient principalement à la conception que l'on se fait de la relation d'aide traditionnelle, fait naître un questionnement. Se peut-il que les attentes des intervenants envers l'implication des parents ne correspondent pas au contexte de la relation d'aide généralement présente en contexte d'autorité, ce qui accentue l'écart entre la philosophie d'intervention des répondants et la pratique des intervenants? Sans pouvoir répondre à cette question, nous pouvons néanmoins nous appuyer sur la distinction que fait Mercier (1991) entre la relation d'aide traditionnelle et la relation d'aide en contexte d'autorité. En fait, pour Mercier (1991), la relation d'aide traditionnelle renvoie à une demande provenant des clients, à une reconnaissance de la compétence des intervenants, à une reconnaissance de leurs propres difficultés, à une motivation à cheminer et, finalement, à un consentement à accepter l'aide d'un professionnel. Mercier (1991) affirme également que cette vision traditionnelle de la relation d'aide diffère de celle que l'on retrouve en contexte d'autorité, surtout en protection de la jeunesse, où le client n'est pas toujours à l'origine de la demande d'aide, ne consent pas nécessairement à l'intervention au début du processus d'aide et, parfois même, pendant tout le processus, ne reconnaît pas obligatoirement la compétence de l'intervenant et, finalement, n'est pas forcément motivé.

Il est également possible de constater, à partir des résultats de cette recherche, que les répondants de la présente étude ont intégré, dans leur discours, les principes liés au processus d'intervention en protection de la jeunesse.

De plus, même s'il demeure difficile d'écartier l'éventualité que les répondants aient été motivés par la désirabilité sociale, il est possible de remarquer qu'ils perçoivent l'implication parentale d'une façon similaire aux éléments suggérés par la *Loi sur la protection de la jeunesse* et qu'ils ont, en plus, intégré dans leur discours les définitions usuelles de ce terme proposées par les chercheurs du Québec (Saint-Jacques et al., 2000).

Par ailleurs, des répondants ont aussi fait référence au désir des parents d'amorcer un processus de changement personnel. Même s'ils spécifient que les changements effectués par les parents ont comme objectif de mieux répondre aux besoins de leurs enfants, il n'en demeure pas moins que les intervenants ont mis l'accent sur le désir des parents d'amorcer ce processus de changement personnel. Ce point de vue correspond aux conclusions de Moss, Tarabulsky, St-Laurent, Bernier et Cyr (2007), qui mentionnent que pour répondre efficacement aux besoins des enfants, notamment ceux qui sont victimes de maltraitance, il est nécessaire que les parents amorcent un tel changement. Pour ces chercheurs, les intervenants doivent donner une place au cheminement personnel des parents en tant qu'individus et non uniquement les interpeller dans leur rôle de parent. Il est donc envisageable d'avancer, à la suite des résultats obtenus, que pour les intervenants interrogés, l'implication parentale est un élément nécessaire à l'intervention en protection de la jeunesse que nous pouvons définir en fonction de deux composantes principales : 1) une volonté des parents d'amorcer des changements individuels qui répondent aux besoins de leurs enfants et à leurs propres besoins et; 2) une participation active au déroulement du processus d'intervention.

Conclusion

Impliquer les parents dans l'intervention est une stratégie d'intervention qui fait de plus en plus l'unanimité dans les milieux d'intervention auprès des familles. Les nouvelles connaissances qui, ces dernières décennies, ont démontré les avantages d'une telle stratégie d'intervention ont certainement contribué à son développement dans les milieux d'intervention. Toutefois, le fait que la *Loi sur la protection*

de la jeunesse réaffirme que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et que ces derniers doivent participer activement à l'application des mesures pour mettre fin à la situation de compromission incite aussi les intervenants à impliquer les parents. Il convient d'affirmer que cette recherche s'inscrit dans les orientations provinciales en ce qui a trait à l'intervention en centre jeunesse, notamment en permettant de mieux saisir comment les intervenants du CJSL SJ perçoivent l'implication parentale. Ce consensus permettra à l'ensemble des acteurs du centre jeunesse d'avoir un discours commun, pour ainsi mieux adapter la stratégie d'intervention qui consiste à impliquer les parents dans l'intervention.

À la lumière des résultats de la présente recherche, il serait également intéressant de recueillir plus précisément le point de vue des parents et des jeunes, notamment sur leurs propres perceptions en ce qui a trait à leurs responsabilités lorsqu'il s'agit de s'impliquer dans le processus d'intervention. Cela permettrait certainement de mieux comprendre l'implication parentale et, en plus, de redonner du pouvoir tant aux enfants qu'aux parents dans le processus d'intervention. Nous croyons également que la réalisation d'une recherche à plus grande échelle, auprès des intervenants sociaux et d'éducateurs spécialisés travaillant au centre jeunesse du secteur du Lac-Saint-Jean, aux bureaux d'Alma, de Roberval et de Dolbeau, permettrait de vérifier si la compréhension du concept est la même pour ce secteur ayant certaines caractéristiques particulières, notamment l'intervention auprès des Autochtones, les grands espaces géographiques et l'absence de transport en commun. Pour les mêmes raisons, une recherche pourrait aussi être effectuée pour mieux saisir la réalité de l'implication parentale dans certaines autres régions éloignées du Québec.

La réalisation d'une recherche n'impliquant pas seulement les intervenants sociaux travaillant à l'application des mesures et les éducateurs spécialisés œuvrant au service de réadaptation externe serait aussi une perspective de recherche intéressante. Ainsi, nous pourrions mieux connaître le point de vue de ceux qui travaillent en centre de réadaptation, ceux dont le mandat consiste à évaluer les signalements

et ceux œuvrant plus particulièrement auprès de jeunes contrevenants. De fait, malgré la poursuite d'objectifs communs, les fonctions de chacun de ces professionnels diffèrent dépendamment de leur mandat ce qui, selon notre point de vue, peut influencer la conception de ces derniers vis-à-vis de l'implication des parents.

Descripteurs

Jeunesse - Protection, assistance, etc. - Québec (Province) // Parents - Attitudes // Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Québec (Province) // Familles inadaptées // Intervention auprès des parents // Relations travailleur social-client // Enfants placés - Relations familiales // Loi sur la protection de la jeunesse

Child welfare - Quebec (Province) // Parents - Attitudes // Problem families // Social work with parents // Relations between social worker and clients // Foster children - Family relationships

Références

- Ausloos, G. (2001). *La compétence des familles, temps, chaos, processus*. Ramonville : Éditions Érès.
- Beaudoin, A., Mireault, M., Champagne, É., et Paquet, G. (1998). *Transfert des acquis, rapport final d'évaluation*. Québec : Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.
- Beaudoin, A., Mireault, M., Champagne, É., et Paquet, G. (1999). Évaluation d'un programme d'implication parentale lors du placement du jeune en centre de réadaptation, *Service social*, 47 (3-4), 137-167.
- Beaupré, P., et Tremblay, C. (1992). *Les parents habitant en région périphérique de Québec et leur implication dans le processus de réadaptation de leur enfant*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Belpaire, F. (1993). Les racines de la collaboration éducateurs et parents dans le modèle systémique, dans G. Gendreau (Éd.). *Briser l'isolement entre jeune en difficulté, éducateurs et parents* : 173-213. Montréal : Éditions Sciences et Culture.
- Berlizot, A. (1999). Systémique et rééducation en milieu scolaire : la mobilisation des compétences parentales, *Thérapie familiale*, 20, 3-21.
- Blumenthal, K., & Weinberg, A. (1984). *Establishing parent involvement in foster care agencies*. New York: Child Welfare League of America.
- Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (2012). Document consulté le 17 janvier 2012. Aider c'est dans notre nature! http://www.cprcn.qc.ca/documents/2012-03ARH_000.pdf.
- Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2011). http://www.qsaglac.ca/donnees/fichiers/1/offre_emploi_educ_spec_111108_site_mg.pdf.
- Cormier, J. P. (1995). Un regard sur les compétences requises des acteurs de la collaboration éducateurs et parents; regard des parents, dans G. Gendreau (Éd.). *Partager ses compétences entre parents, jeune en difficulté et éducateurs, un projet à découvrir*, volume 1 : 258-267. Montréal : Éditions Sciences et Culture.
- Fangeras, F., Laguerre, C., Moisan, S., et Tremblay, D. (2002). *Les enjeux et les défis de l'intervention en centre jeunesse*. Québec : Institut universitaire.
- Frisch, F. (1999). *Les études qualitatives*. Paris : Éditions d'Organisation.
- Gendreau, G. (1993). Vers une définition de la collaboration éducateurs et parents, dans G. Gendreau (Éd.). *Briser l'isolement entre jeune en difficulté, éducateurs et parents* : 70-91. Montréal : Éditions Sciences et Culture.
- Gendreau, G. (1995). Un regard sur les compétences requises des acteurs de la collaboration éducateurs et parents; regard de professionnels, dans G. Gendreau (Éd.). *Partager ses compétences entre parents, jeune en difficulté et éducateurs, un projet à découvrir*, volume 1 : 267-289. Montréal : Éditions Sciences et Culture.
- Gouvernement du Québec (2008). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Document consulté le 12 mai 2009. <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/commun/docs/LPJ.pdf>.
- Hanson, S. L. (1992). Involving families in programs for pregnant adolescents: practices and obstacles, *Family in Society*, 73, 274-281.
- Lakin, B. L., Brambila, A. D., & Sigda, K. B. (2004). Parental involvement as a factor in the readmission to a residential treatment center, *Residential Treatment for Children and Youth*, 22, 37-51.
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M. C., et Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Mercier, L. (1991). Contexte d'autorité et judiciarisation : régression ou redéfinition novatrice de la pratique sociale professionnelle? *Service social*, 40 (2), 43-53.
- Moss, E., Tarabulsky, G. M., St-Laurent, D., Bernier, A., et Cyr, C. (2007). L'intervention auprès des familles maltraitantes fondée sur les principes de l'attachement, dans L. Chamberland, S. Léveillé et N. Trocmé (Éd.). *Enfants à protéger, parents à aider : des univers à rapprocher* : 181-204. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mucchielli, A., et Paillé, P. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin Éditeur.
- Odesse, M., Vachon, J., et Simard, M. (1991). *Support à l'intervention; programmes d'intervention auprès des familles d'enfants placés en centre d'accueil*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires.
- Pouliot, E., Turcotte, D., et Monette, M.-L. (2009). La transformation des pratiques sociales auprès des familles en difficulté : du « paternalisme » à une approche centrée sur les forces et les compétences, *Service social*, 55 (1), 17-30.
- Saint-Jacques, M.-C., Beaudoin, A., Drapeau, S., et Lessard, G. (2000). *Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*. Québec : Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.
- Turcotte, D., Saint-Jacques, M. C., et Pouliot, E. (2005). La perception des familles par les intervenants, dans A. Beaudoin, M. Brousseau, S. Drapeau, M.-C. Saint-Jacques, M. Simard et D. Turcotte (2005). *L'intervention de soutien des services psychosociaux pour les parents qui vivent des situations difficiles* : 77-104. Québec : Centre de recherche JEVAR.